

Compte-rendu du Conseil municipal de Cournols du 21 février 2020.

Présents : Philippe TARTIÈRE, Nicolas COMBY, Françoise BARBAT, Agnès DURAND, Geneviève FAYE-GUILLERAND, Bruno MAUGUE, Bruno SAMSON, Émeline SIOR.

Excusé : Dominique CHATRAS (procuration à Philippe TARTIERE), Bernard MIOCHE (procuration à Geneviève FAYE). Absent : Michaël SAVIGNAT

Secrétaire de séance : Père Bruno SAMSON.

Début à 20 h 40.

Les points suivants ont été abordés selon l'ordre du jour. Deux points sont ajoutés avec l'accord du Conseil (SUEZ et SAGE).

1. – Travaux mairie.

Un compte-rendu de l'avancement des travaux est établi. Entre autre, l'ouverture de la porte nord de l'étage et un velux de désenfumage dans la cage d'escalier.

2. – Préparation des élections municipales.

Les binômes seront les mêmes que les élections antérieures. Geneviève sera absente.

3. – Autorisation de dépenses d'investissement.

Il s'agit d'une dépense de 1.000 € en investissement pour l'achat de la parcelle de Chabanne. Il est impératif de prendre une délibération pour des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020.

4. – SAGE ALLIER AVAL.

Il est nécessaire de désigner une personne pour siéger à la commission des zones humides. P SAMSON représentera la commune.

5. – Suez.

Renouvellement du contrat pour l'entretien des bouches à incendie pour 5 ans .

6. – Budgets préparatoires 2020.

Présentation des comptes 2019 et des propositions 2020. Validation des différents projets d'investissement pour 2020 .Discussion sur le montant de l'emprunt (80.000 € prévu au budget). Voir documents distribués en séance.

7. – Questions diverses.

1. – Réunion à Chabannes pour les écoulements d'eau sur la voirie. Etude en cours de réalisation par l'ADIT. Un coût estimatif est attendu pour début mars.

2. – Commission Habitat : pour des aides aux privés. – Présentation d'un aménagement d'un site (« La Molière » à Vic-le-Comte) qui apparaît soudainement : 24 logements sur 6.000 m². – Bilan du PLH (La Loubrette ; Le Vignolat ; habitats dégradés dans certains bourgs). – Étude foncière par l'EPF.

➤ **La séance est levée à 23 h.**